

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00413

Numéro SIREN : 397 942 004

Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 21030

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 8 AVRIL 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE
le 8 avril, à 10 heures,
au 89, avenue Jean-Jaurès, 92545 Montrouge,

La société CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER, société anonyme au capital de 166 119 600 euros, ayant son siège social situé au 12, place des Etats-Unis, 92545 Montrouge cedex et identifiée sous le numéro unique 380 867 978 RCS Nanterre et représentée Madame Valérie WANQUET, dûment habilité aux fins des présentes (« l'Associé Unique »),

Après avoir pris connaissance de :

- Statuts de la Société,
- Lettre de démission de Monsieur Marc OPPENHEIM en date du 26 mars 2024,

Décide de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Marc OPPENHEIM de son mandat de Président,
- Nomination du nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir exposé :

- qu'elle détient la totalité des actions formant le capital social de la Société,
- qu'en sa qualité d'associé unique, elle exerce seule les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés,
- que le présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à la présente séance de l'associé unique,
- que CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER, représentée par Madame Valérie WANQUET, préside la présente séance, en sa qualité d'Associé Unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Marc OPPENHEIM de son mandat de Président)

L'Associé Unique,

- * **prend acte** de la démission de Monsieur Marc OPPENHEIM de son mandat de Président de la Société, à compter de ce jour.

L'Associé Unique aura à se prononcer sur le quitus à lui accorder lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

* **remercie** Monsieur Marc OPPENHEIM pour la réalisation de son mandat.

DEUXIEME DECISION

(Nomination du nouveau Président de la Société)

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente et en remplacement de Monsieur Marc OPPENHEIM:

Madame Valérie WANQUET
Née le 19 février 1966 à Saint-Denis
De nationalité Française
Demeurant au 57 rue de Fontenay, 92140 Clamart

Avec effet à compter de ce jour et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 31 janvier 2026.

L'Associé Unique décide que Madame Valérie WANQUET ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Présidente de la Société.

Madame Valérie WANQUET a déclaré par avance d'une part accepter ces fonctions de Présidente, et d'autre part déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice de ce mandat.

Madame Valérie WANQUET, conformément à l'article 13-B des statuts de la Société, aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des statuts.

La Présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts de la société.

TRIOSIEME DECISION

(Formalités et pouvoirs)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes décisions et/ou au Journal Spécial des Sociétés (Société de publications et de publicités pour les sociétés, SAS ayant son siège 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris, immatriculée au registre RCS Paris 552 074 627) pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des décisions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique.

Valérie WANQUET

Pour la société Crédit Agricole Immobilier
Associé Unique

